

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2017**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mercredi le 1<sup>er</sup> février 2017, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Nicole Lussier, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2017-02-018

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

*Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.*

2017-02-019

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2017.

2017-02-020

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Lavery	1309607	sablère, Civbec, avis juridique	679.62\$
- Entreprises GM St-Blaise	11454	contrat déneigement	11,497.50\$
- Entreprises GM St-Blaise	11451	sel et abrasif	1,329.61\$
- Entreprises GM St-Blaise	11436	sel et abrasif	809.34\$
- Entreprises GM St-Blaise	11427	sel et abrasif	3,553.92\$
- Municipalité St-Paul	1711	1 <sup>er</sup> vers. quote-part incendies	17,182.69\$
- Municipalité St-Paul	1712	1 <sup>er</sup> vers. quote-part 1 <sup>er</sup> intervenants	1,035.91\$

- Productions ML	Final	spectacle Ari Cui Cui	1,774.38\$
- Florent Guay Électrique	8345	entretien luminaire 2017	925.22\$
- Société Alzheimer	2017-003	équipe tournoi curling	200.00\$
- Ferme St-Valentin	372868	fauchage branche fossés	640.00\$
<b>TOTAL :</b>			<b>39,628.19 \$</b>

2017-02-021

Acceptation des comptes à payer en février 2017 (document 1-A)-  
**CONSIDÉRANT** les comptes et factures élaborées au 1er février 2017 au montant de 56,346.87\$ incluant une facture de Kerbs de 242.30\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de janvier 2017 au montant de 53,346.87\$ incluant une facture de Kerbs de 242.30\$ à être payés en février 2017, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2017-02-022

Dépenses du maire, du directeur général et/ou de la directrice générale adjointe –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe au montant 103.18\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
- Fleuriste Art Déco	fleurs famille Dextraze	58.64\$
- IGA	café, crème café	17.48\$
- Le Relais Mamilou	dîner de travail	27.06\$

2017-02-023

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

*Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.*

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

*Je soussigné certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.*

Serge Gibeau  
 Secrétaire-trésorier

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2017-02-024

Fern St-Hilaire : responsable –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de mandater Madame Fern Saint-Hilaire pour l'installation des peintures lors des vernissages et ce au coût de 75.00\$ par vernissage.

- 2017-02-025 Renouvellement adhésion ADMQ –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil d’autoriser le renouvellement des adhésions de Monsieur Serge Gibeau et de Madame Brigitte Garceau à l’Association des Directeurs municipaux du Québec pour l’année 2017.
- 2017-02-026 Congrès F.Q.M. de septembre : réservation chambres –  
CONSIDERANT QUE la région vedette au congrès de la FQM qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2017;  
  
CONSIDERANT QUE le Conseil est d’avis qu’il est important d’assurer une présence significative à ce congrès.  
  
EN CONSEQUENCE sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu l’unanimité du Conseil de réserver 5 chambres pour 2 nuits à l’occasion du Congrès de la FQM à Québec du 28 au 30 septembre 2017.
- 2017-02-027 COMBEQ : congrès du 4 au 6 mai 2017 –  
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil:  
  
  - d’autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général et inspecteur municipal à assister au Congrès de la COMBEQ les 4, 5 et 6 mai au coût de 678.35\$ taxes incluses;
  - d’autoriser le remboursement des frais de repas conformément à la politique en vigueur;
  - d’autoriser le remboursement des frais de déplacement conformément à la politique en vigueur;
  - d’autoriser le remboursement des frais d’hébergement conformément à la politique en vigueur.
- 2017-02-028 Acceptation des travaux donnant droit à la subvention dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal : Amélioration du chemin 3<sup>e</sup> Ligne –  
Il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l’unanimité du Conseil :  
  
  - d’approuver les dépenses pour les honoraires professionnels de services d’ingénierie pour la préparation des plans et devis pour le remplacement du ponceau du chemin 3<sup>e</sup> Ligne effectué par CIMA+ s.e.n.c. au coût de 17,188.76\$ le tout donnant droit à des subventions au total de 13,641.00\$ dans le cadre du programme d’aide à l’amélioration du réseau routier local;
  - de reconnaître que les travaux ont été exécutés conformément au contrat attribué par la Municipalité dans le chemin 3<sup>e</sup> Ligne, dont la gestion incombe à la Municipalité;
  - de transmettre la présente au Ministère des Transports accompagnée des pièces justificatives requises.
- 2017-02-029 Municipalité de Saint-Paul-de-l’Ile-aux-Noix : salaire du personnel de sécurité-incendie –  
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l’unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Ile-aux-Noix relativement au salaire du personnel de sécurité incendie.

2017-02-030

Regroupement pour un Québec en santé : Demande d'appui pour la poursuite des investissements qui favorisent un mode de vie sain et actif. : Pour un Québec en santé –

**ATTENDU QU'** il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population.

**ATTENDU QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux.

**ATTENDU QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents.

**ATTENDU QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

**Il est proposé par** Madame Nicole Lussier, conseillère :

De signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. de **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
2. d'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie,

madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

2017-02-031

Autorisation de dépenses liées à la journée du 6 février –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu l'unanimité du Conseil d'autoriser une dépense de 1,000.00\$ pour la tenue du 5 à 7 du lancement du Festival le 6 février.

2017-02-032

Demande éventuelle de modification de zonage rang St-Georges : résidence pour personnes âgées –

CONSIDERANT QUE les propriétaires de l'immeuble portant le numéro civique 11 rang Saint-Georges ont fait part à la Municipalité qu'ils ont reçu une offre d'achat conditionnelle à une modification du zonage pour permettre une résidence pour personnes âgées;

CONSIDERANT QUE Les propriétaires sollicitent de la Municipalité une acceptation écrite du changement de zonage avant de finaliser la transaction;

CONSIDERANT QUE la Municipalité ne peut que confirmer son intention d'adopter un projet de modification du zonage lorsqu'elle aura reçu tous les documents nécessaires pour assurer une bonne compréhension du projet.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil d'informer les propriétaires du 11 rang Saint-Georges :

- que la Municipalité entreprendra les procédures de modification de la réglementation de zonage lorsqu'elle aura reçu et approuvé tous les documents nécessaires pour assurer une bonne compréhension du projet;
- que la modification du règlement sera assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoient notamment qu'un tel règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

2017-02-033

MTMDET : Programme d'amélioration du réseau routier municipal : 2017-2018 –

CONSIDERANT QUE dans la cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018, le MTMDET demande à la Municipalité de lui faire part de ses priorités;

CONSIDERANT QUE la Municipalité doit entreprendre la réfection complète d'un ponceau situé sur le chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne;

CONSIDERANT QUE la Municipalité s'apprête à aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux dans les meilleurs délais;

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'informer le MTMDET que la réfection du ponceau du chemin de la 3<sup>e</sup> Ligne constitue l'intervention prioritaire à réaliser sur le réseau routier municipal ;
- de demander au MTMDT d'octroyer à la Municipalité l'aide financière prévue dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018 pour la réalisation des travaux précités au coût estimé de 53,000.00\$.

2017-02-034

Souper des bénévoles : date à déterminer –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de tenir la soirée des bénévoles le 10 mars 2017.

2017-02-035

Fabrique de Saint-Valentin : feuillet paroissial –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'insertion d'une publicité dans le feuillet paroissial savoir format encart de ½ par 6 pouces au coût de 240.00\$.

2017-02-036

CRSBPM –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- d'autoriser le paiement de la tarification 2017 au montant de 2,539.70\$ au CRSBPM;
- de nommer Luc Van Velzen à titre de représentant du Conseil municipal.

2017-02-037

Demande de modification au règlement de zonage aux fins d'un usage complémentaire connexe sur le site d'une sablière –

CONSIDÉRANT QUE « Les Entreprises G.P. (2011) inc » demande que la Municipalité de Saint-Valentin évalue l'opportunité d'adopter un règlement de zonage visant à rendre conforme un usage complémentaire et connexe aux activités d'une sablière en exploitation sur les lots 8, 9, 10 et 425 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, soit de produire du terreau mélangé à partir de sable extrait sur le site et de terre provenant de l'extérieur du site » ;

CONSIDÉRANT QUE toute modification à la réglementation de zonage de la Municipalité doit, pour entrer en vigueur, obtenir un certificat conformité au schéma d'aménagement de la MRC le Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'étude d'une demande d'autorisation à la CPTAQ soumise par « Les Entreprises G.P. (2011) inc » pour permettre la production de terreau à partir de sable extrait sur le site de l'exploitation de la sablière et de terre provenant de l'extérieur du site la Municipalité a sollicité un avis de la MRC le Haut-Richelieu quant à la conformité d'un tel usage en zone agricole en vertu des dispositions du schéma d'aménagement et de son document complémentaire relativement aux usages permis en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC le Haut-Richelieu a confirmé à la Municipalité que « la demande d'autorisation n'est donc pas conforme au document complémentaire du SADR de la MRC » ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis que compte tenu de cette opinion de la MRC le Haut-Richelieu il est opportun, avant d'entreprendre la procédure de modification de sa réglementation, de demander à la MRC le Haut-Richelieu de modifier son schéma d'aménagement et le document complémentaire pour permettre l'activité prévue à la demande de « Les Entreprises G.P. (2011) inc ».

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;
- de demander à la MRC le Haut-Richelieu de modifier son schéma d'aménagement et le document complémentaire pour permettre l'activité prévue à la demande de « Les Entreprises G.P. (2011) inc.

2017-02-038

MMQ : RISTOURNE –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de l'avis de la MMQ confirmant le versement d'une ristourne de 1082.00\$ à la Municipalité.

2017-02-039

Utilisation du réseau routier le 12 février 2017 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- de fermer le Rang Saint-Georges entre la Montée Hay et le Chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne dimanche le 12 février entre 10:00 heures et 12:00 heures pour la tenue de la course « Le défi du cœur »;
- d'autoriser la circulation de VTT sur le territoire de la Municipalité entre 10:00 heures et 16:00 heures dimanche le 12 février à l'occasion de la bénédiction des VTT à l'Érablière de Saint-Valentin;
- de transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec et au Service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

2017-02-040

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:10 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier